

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 JUILLET 2019

### Nombre de conseillers

En exercice : 11  
Présents : 07  
Votants : 08

L'an deux mil dix neuf

Le trois juillet à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2019.

### Présents :

M. Borderieux Jack, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy et Mme Gibert Annie.

### Personnes excusées :

Mme Ginette Juste donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

M. Bordu Gérard, M. Cantin Sébastien et M. Ortéga Frédéric.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

### Modification simplifiée du PLU :

Monsieur le Maire rappelle que le PLU communal a été approuvé par délibération du 24/01/2008, modifié par délibération du 17/11/2010.

Monsieur le Maire présente les principales dispositions des articles L 153-36 et suivants sur la modification des PLU.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter des modifications au PLU communal afin de transférer les parcelles désignées ci-dessous des zones A et N en zone UIc :

ZC 8, ZC 17, ZC 18, ZC 52, ZC 47, ZC 29, ZC 10, ZB 28, ZC 15, ZB 31, ZC 5, ZB 25, ZB 29, ZC 35, ZC 1, ZC 3, ZC 4, ZC 16, ZC 30, ZC 56, ZC 2, ZC 48, ZB 19, ZB 20, ZB 21, ZB 22, ZB 23, ZB 26, ZC 13, ZB 32, ZB 34, ZB 35, ZC 45, ZB 30, ZC 37, ZC 39, ZC 42, ZC 11, ZC 12, ZC 22, ZC 23, ZB 24, ZC 32, ZC 33, ZC 34, ZC 38, ZC 44, ZB 33, ZC 31, ZC 27, ZC 28, ZC 43, ZC 49, ZC 50, ZC 6, ZB 27, ZB 36, ZB 37, ZC 41, ZC 46, ZC 36, ZC 7 et ZC 9 pour une superficie de 125 ha 98 a 96 ca.

Ces changements peuvent être effectués par délibération du conseil municipal après enquête publique dans le cadre de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PADD du PLU.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 7 voix pour et une abstention :

- 1- d'engager une procédure de modification du PLU conformément aux dispositions des articles L153-45 et suivants (modification simplifiée)
- 2- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la modification du PLU.
- 3- que les crédits destinées au financement des dépenses afférentes, seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification sera notifié avant l'ouverture de l'enquête publique :

- à Madame la Préfète.
- aux Présidents du Conseil régional et du Conseil Départemental.
- aux Présidents de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture.

### Ajout de deux candélabres d'éclairage public au Grand Mousseret.

A la demande de riverains et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 08 voix pour, d'accepter le coût estimatif du SDE 18 pour l'ajout de deux points lumineux (éclairage public) au Grand Mousseret pour un montant de 5 941.92 € H.T. avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 % soit 2 970.96 € H.T. La commune profite de cette occasion pour passer ce secteur en éclairage LED.

#### F.P.I.C. :

Suite au conseil communautaire du 27 juin dernier, la répartition libre du F.P.I.C. a été adoptée à l'unanimité du conseil communautaire. Pour la commune de Sury près Léré le montant à verser s'élève à 27 623 €.

#### Document unique.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 08 voix pour, de valider le document unique qui a obtenu un avis favorable à l'unanimité des membres du comité technique (collèges des représentants des employeurs et du personnel) du centre de gestion du Cher.

#### Travaux bar restaurant chez Fred :

Après délibération, le conseil municipal accepte un devis d'un montant de 2 765.60 € H.T. pour la remise en état des matériels.

Un gros nettoyage et une remise en état de l'établissement s'avèrent nécessaires avant de faire visiter d'éventuels repreneurs.

Plusieurs candidats se sont manifestés pour prendre la future location gérance.

#### Fusion des S.I.T.S. du canton de Léré et du canton de Sancerre.

Le conseil municipal de Sury près Léré réuni le 28 février dernier a déjà étudié la proposition de fusionner les SITS de Léré et Sancerre.

Cette proposition l'avait amené aux remarques suivantes :

- La fusion éloignerait une fois de plus un service au public des administrés, en supprimant un des deux bureaux, et bien entendu celui de Léré pour un regroupement à Sancerre.
- Les réseaux mobiles et Internet étant peu performants dans nos hameaux les plus reculés de nos communes mais accueillant ou souhaitant accueillir de jeunes familles ne permettent pas d'utiliser les nouvelles technologies systématiquement et pénaliseront les habitants qui devront parcourir 60 kms pour un rendez-vous.
- Faire cette proposition de démantèlement des SITS à un an des élections municipales semble quelque peu ressembler à un passage en force d'une décision que les prochains élus devront subir s'ils n'étaient pas d'accord.

Ainsi, pour toutes ces raisons, le conseil municipal de Sury près Léré refuse à l'unanimité cette proposition.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir sa position et de voter à l'unanimité par 8 voix contre le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat issu de la fusion des syndicats intercommunaux du canton de Léré et du canton de Sancerre.

#### Recomposition du conseil communautaire :

Tous les établissements publics de coopération intercommunale doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 8 voix pour de retenir la répartition de droit commun avec 50 délégués. La commune de Sury près Léré garderait ainsi un siège.

#### Octroi de subventions.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- par 6 voix pour (M. Viguié ne participe pas au vote) de verser 140 € à l'ALS Football de Léré.
- à l'unanimité par 8 voix pour de verser 400 € à l'ADMR portage de repas.
- par 4 voix contre et 4 abstentions de ne pas verser de subvention pour la restauration de Notre Dame de Paris.

#### Vente du terrain ZA 366.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 8 voix pour de vendre le terrain communal cadastré section ZA numéro 366 d'une superficie de 799 m<sup>2</sup> à l'EURL Corporon au prix de 3 euros le m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acheteur. Le notaire chargé de la rédaction des actes sera l'étude de Maître Bigeard, notaire à Léré.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du compromis de vente, de l'acte de vente et tous les actes liés à cette vente.

#### Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2019-2020.

Le conseil municipal décide de renouveler la fourniture de bons scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans inclus. Après délibération, il décide à l'unanimité par 08 voix pour que le bon pour les fournitures scolaires soit fixé à la somme de 45 euros. Les fournitures seront à retirer au magasin Buro Vallée à Cosne sur Loire.

#### Adhésion au SIVOM Loire et Canal de la commune d'Apremont-sur-Allier.

Le conseil municipal prend connaissance de la délibération prise par le Comité du SIVOM Loire et Canal en date du 9 avril 2019, soumise à son avis, à savoir :

Le Comité Syndical a donné son accord à l'adhésion au SIVOM Loire et Canal de la commune d'Apremont-sur-Allier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 8 voix pour à l'adhésion de la commune d'Apremont-sur-Allier au SIVOM Loire et Canal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Borne de recharge électrique :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 8 voix contre de ne pas demander l'installation d'une borne de recharge électrique pour un montant de 9000 € H.T. dont 30 % aurait été pris en charge par le SDE 18.

#### Coordonnateur communal de l'enquête de recensement communal pour l'année 2020.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 08 voix pour de nommer Mme Catherine THOLON, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, coordonnatrice communale de l'enquête de recensement pour l'année 2020 et Melle Delphine BERTRAND, adjointe administrative principale de 1<sup>ère</sup> classe, comme coordonnatrice suppléante.

Pour réaliser le recensement, il faudra deux agents recenseurs, la candidature de M. Christian Hayez est retenue, reste une personne à recruter.

#### Motion contre le projet de restructuration des finances publiques dans les territoires.

Le conseil municipal de Sury près Léré, à l'unanimité, par 8 voix :

- Se prononce contre la restructuration des Trésoreries du Cher dont celle de Sancerre avec laquelle travaillent les 36 communes de territoire, l'EPCI du Pays Fort Sancerre Val de Loire, l'hôpital rural-EPAHD, les divers Syndicats publics, le CIAS de l'EPCI et la population de ce territoire de 19 000 habitants.
- S'oppose au projet du plan qui consiste à maintenir 3 structures dans le Cher.
- S'oppose au « Tout dématérialisation » qui isole et éloigne de plus en plus une importante frange des populations, ne possédant pas d'accès à internet à leur domicile et qui éloigne considérablement l'ordonnateur du comptable.

- S'oppose aux projets du « zéro numéraire » avec fermeture de l'accueil au public, empêchant un service de proximité de qualité et pérenne.
- Demande que soit maintenu l'accès au guichet pour permettre aux redevables la mise en place d'un échéancier au cas par cas.
- Constate que, au cours des nombreux échanges du « grand débat »
  - o est ressorti l'inquiétude générale face aux déserts territoriaux qui s'annoncent
  - o est apparu clairement le refus de ces perspectives désastreuses
- Alerte les élus, Députés, Sénateurs, AMF, en les sollicitant d'user de leur influence auprès des décideurs :
  - o pour que cesse la destruction des SERVICES PUBLICS en milieu rural.
  - o pour que cesse la déshumanisation qui s'installe dans notre pays.

#### Motion de soutien à la population retraitée.

Nous, élus de la commune de Sury près Léré dénonçons la situation faite à la population retraitée du fait de :

- la quasi-non revalorisation des pensions depuis 6 ans,
- la hausse de 25 % du montant de la contribution sociale généralisée (CSG) pour des millions de retraités.

#### Vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé.

*Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de Sury près Léré souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le conseil municipal de Sury près Léré demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.

4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le conseil municipal de Sury près Léré autorise à l'unanimité par 8 voix pour, le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

#### Halle couverte :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 8 voix pour, de lancer une consultation auprès de trois cabinets d'architecture pour la maîtrise d'œuvre d'une construction d'une halle couverte.

#### Remerciements :

Monsieur le Maire fait part des nombreux remerciements pour les subventions versées aux associations.

#### Fond Solidarité Logement :

Monsieur le Maire communique les statistiques des aides du FSL accordées aux administrés de la commune en 2018.

#### Questions diverses :

Mme Gibert demande que faire pour la toiture de la grange qui est en train de tomber rue du Puits Mardelon. M. le Maire lui répond qu'une procédure de péril imminent est en cours. Le tribunal administratif va nommer un expert.

M. Fleurier demande si le dossier pour la mise à disposition d'un terrain à EDF en vue de réaliser un parking a avancé. Le service de l'urbanisme a donné son accord, EDF étudie s'ils auront besoin de ce terrain.

Il demande s'il serait possible d'installer un panneau indicatif devant la boulangerie, ainsi qu'un garage à vélos, un passage piéton et une protection au niveau du poste du transformateur.

Monsieur le Maire répond qu'il va commander un panneau indicatif ainsi qu'un garage à vélos. Pour le passage piéton, il va demander l'autorisation au Conseil Départemental.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire  
Pascal VIGUIE